Cachan, le 22 novembre 2026

À Madame la Maire de la Ville de Cachan
Madame Hélène De Comarmond

<u>Objet</u> : Préavis de grève pour la journée du 30 novembre 2026 de 0 h à 24 h couvrant l'ensemble des personnels du Centre Municipal de Santé Georges Grün ainsi que tous les agent·es publics de la commune de Cachan.

Madame la Maire,

Depuis plus d'un an, notre syndicat et des personnels soignants du CMS, avec le soutien de l'USPCS (Union Syndicale des Professionnel·les des Centres de Santé), ont multiplié les alertes, les demandes, les réunions et les démarches afin de faire entendre leurs préoccupations et d'obtenir des réponses concrètes concernant le fonctionnement et l'avenir du CMS.

Malgré les efforts engagés et les nombreux échanges, les revendications n'ont à ce jour pas reçu de réponses suffisantes ni de propositions à la hauteur des enjeux. Seule la revendication portant sur l'augmentation de l'IFSE des agent·es de l'accueil a été en partie satisfaite. Ce n'est pas suffisant. Vous n'avez par ailleurs manifestement pas souhaité rencontrer le personnel soignant du CMS, comme demandé dans notre courrier du 8 novembre 2026.

Il y a urgence à agir !

Comme nous vous l'avons rappelé dans notre courrier du 8 novembre 2026, et face à l'annonce, lors du CST du 6 novembre 2026, de la suppression du poste de soignant·e directeur·trice du CMS, le syndicat CGT des Territoriaux de Cachan et les soignant-es du CMS revendiquent :

- Une gestion du CMS associant les soignant·es aux décisions concernant l'organisation et le développement de l'offre de santé du CMS, dans l'intérêt des patient·es et de la qualité des soins. Pour cela, le maintien du poste de soignant·e directeur·trice sur le modèle actuel est indispensable : nous nous opposons à la suppression de ce poste et à la création d'un poste de médecin référent qui serait placé sous la responsabilité d'une direction administrative et financière ;
- La mise en place d'une grille salariale pour l'ensemble des soignant·es et la mise en conformité des contrats de travail avec la législation. Pour l'ensemble des soignant·es exerçant au CMS, une grille salariale transparente garantissant des revalorisations régulières, équitables et applicables à l'ensemble des salariés par corps de métier, sans démarche individuelle. Pour les médecins, cette grille pourra s'inspirer de la grille des Praticiens Hospitaliers, comme c'est le cas dans de nombreux CMS, et permettrait leur fidélisation. Sans cette grille et sans l'engagement de la ville à proposer une évolution salariale régulière, leur recrutement et leur engagement dans la durée au service de la ville de Cachan, de sa population et du CMS seront incertains, sinon compromis ;
- La mise en place concrète de la coordination des soins, sur le modèle adopté par les autres CMS. Cette coordination est financée pour les centres de santé dans le cadre de l'Accord national des centres de santé ; elle favorise le travail pluriprofessionnel par des temps d'échanges en équipe autour de situations de patient·es complexes, vulnérables et souvent polypathologiques ;
- Des recrutements répondant aux besoins de la population, en cohérence avec le Projet de Santé du CMS adopté par les élu·es en 2024 et avec le projet ambitieux mais indispensable du nouveau CMS, que nous soutenons et qui, nous l'espérons, se concrétisera au cours de cette mandature ;
- Une information transparente sur le bilan financier du CMS, concernant l'ensemble des dépenses et des recettes, ainsi que la recherche active de tous les financements mobilisables afin que l'ensemble des ressources disponibles soient effectivement sollicitées ;

- Le respect des professionnel·les de santé et de leur expertise, chacun·e étant expert·e de son domaine, et de leur droit à la formation, obligation déontologique pour tous les soignant·es que la ville doit respecter conformément à la réglementation.

Toutes ces revendications se complètent : la transparence, la grille salariale et une activité pluriprofessionnelle épanouissante favoriseront les recrutements et permettront au projet du nouveau CMS d'avoir une véritable portée. Elles visent à garantir aux professionnel·les du centre un fonctionnement juste, transparent et pérenne, au service de la population de Cachan.

C'est pourquoi le syndicat CGT des Territoriaux de Cachan dépose **un préavis de grève de 0 h à 24 h, le lundi 30 novembre 2026** pour l'ensemble des personnels du Centre Municipal de Santé Georges Grün, ainsi que pour tous les agent·es publics de la commune de Cachan, titulaires, contractuel·les et stagiaires.

Notre organisation et les soignant-es du CMS restent disponibles pour l'ouverture immédiate de négociations sur les revendications des personnels, et demandent à être reçus afin d'obtenir des réponses claires ainsi que des engagements concrets.

Notre organisation appelle par ailleurs l'ensemble des agent·es de la Ville de Cachan à se rassembler le lundi 30 novembre 2026, de 11 h 30 à 13 h 30, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, afin d'exprimer ou de soutenir ces revendications.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le syndicat CGT des Territoriaux de Cachan,
Sandra Lavigne,

Secrétaire Générale